

LIBREVILLE, 2 décembre (Infosplusgabon) – Depuis 2016, les anciens cadres de Total Gabon éjectés comme des malpropres après avoir servi avec pugnacité la société pétrolière, filiale du Groupe français Total SA, ont décidé d'écrire au Président Directeur général du Groupe Total SA, Patrick Pouyanné.

Le collectif des anciens cadres de Total Gabon, dénonce l'attitude de leur ancienne hiérarchie et notamment « la condescendance des dirigeants de Total Gabon, au mépris insupportable qu'ils opposent aux lois et règlements en vigueur au Gabon ».

La correspondance rappelle « qu'il s'agit d'une mauvaise application délibérée, voire éhontée des lois gabonaises et du traitement discriminatoire dont nous avons fait l'objet, nous qui avons consenti d'accepter l'offre de départ volontaire à la retraite anticipée de Total Gabon, pensant soulager l'entreprise qui traversait une période exceptionnellement difficile au moment de cette offre ».

« Nous constituons un groupe d'anciens salariés, avec en moyenne trente ans de services avec loyauté et, revendiquons de ce fait avoir écrit à notre manière, la plus belle histoire de cette entreprise quasi centenaire dans notre pays », souligne la correspondance.

Le collectif des anciens cadres de Total Gabon explique qu'il est en conflit avec son ancien employeur depuis bientôt trois ans, lequel conflit trouve son fondement sur plusieurs anomalies dans le calcul de leurs droits, ainsi que dans la partie sociale, en comparaison avec les collègues partis de l'entreprise quelques mois seulement plus tard, en améliorant largement les conditions de leur départ.

Au regard de l'attitude de mépris de Total Gabon, le collectif a introduit une requête près du tribunal de Port-Gentil, ce qui a contraint Henri Max Ndong Nzue, l'ancien Directeur Général à inviter les anciens cadres à discuter.

« Mais plutôt que de bien cerner les contours de nos réclamations, nous avons constaté avec regret que cette rencontre a servi de subterfuge pour espérer trouver des failles dans notre démarche judiciaire, sans pour autant remettre en cause les fondements de nos récriminations, mais essentiellement préoccupé de l'image de l'entreprise qu'il dirigeait, en portant le conflit sur la place publique. Par cette tentative maladroite et honteuse, Henri Max Ndong Nzue feignait d'oublier que nous avons pendant plusieurs décennies, contribué au rayonnement de cette entreprise pour laquelle nous avons foi », précise le collectif.

« À ce jour, compte tenu de l'attitude arrogante et irrespectueuse de Total Gabon, nous maintenons nos réclamations et nous continuerons de réclamer justice par tous les moyens, pour recouvrer l'intégralité de nos droits nonobstant les nombreuses tentatives de corruption et d'intimidation », poursuit le courrier adressé au PDG du Groupe Total SA.

« Nous dénonçons notamment cette pratique indigne d'une grande entreprise comme Total Gabon, arrimée au groupe français TOTAL SA qui se prétend société citoyenne respectueuse des Droits de l'Homme », peut-on encore lire.

Notons que la copie de cette lettre a été adressée à :

- Stéphane Bassene (Directeur Général de Total Gabon)

- Henri-Max Ndong Nzue

- Guy Maurice (Directeur Afrique EP)

- Sylvie Rapin (Responsable Éthique Groupe)

- Jacqueline Bignoumba (Présidente UPEGA)

